

## **Déclaration préalable du SNUipp-FSU 23 au CTSD du 15 mai**

### **« présentation du plan de reprise départemental »**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette rentrée a été annoncée par le Président de la République le 13 avril. Depuis, silence radio des cadres de l'Education Nationale dans le département en direction de leurs agents, sinon dans la presse, jusqu'à un courrier de la Rectrice daté du 30 avril mais envoyé dans les écoles creusoises le vendredi 1er mai au soir !

Il aura fallu attendre le 4 mai pour voir arriver le protocole sanitaire dans les écoles et publier la circulaire qui encadre les conditions de la rentrée... Cette circulaire n'aura d'ailleurs jamais été diffusée aux personnels de la Creuse... Tout cela dans un contexte de confinement qui empêchait les personnels de se rencontrer et de se déplacer... En somme, tout a été fait dans l'urgence alors même que la situation sanitaire appelle à la prudence, à l'anticipation et à la précaution.

C'est donc trois jours ouvrés avant la date prévisionnelle de réouverture annoncée que le Ministère publiait les documents encadrant la reprise. Dans ce contexte, les élus et les équipes enseignantes et particulièrement les directeurs et directrices, sur lesquels l'Institution fait peser une grande part de responsabilité, ont dû œuvrer en urgence pour tenter de répondre à la commande politique de réouverture dans des conditions sanitaires acceptables. On mesure ici que les enjeux pédagogiques et sociaux passent au second plan, devancés dans l'esprit du gouvernement par les intérêts économiques.

C'est dans ce contexte que vous nous avez fait parvenir un « projet de reprise départemental » le 13 mai, soit un mois après l'annonce du Président, 2 jours après la rentrée annoncée... Cette mascarade pourrait faire sourire si les enjeux sanitaires n'étaient pas aussi grands. C'est ici la démonstration que dans la gestion de cette rentrée, les cadres de la DSDEN en sont réduits à « courir derrière les informations » pour rendre compte, dans un médiocre travail journalistique, d'une situation gérée dans la solitude, la pression et l'urgence par le sur-engagement des acteurs locaux (personnels Éducation Nationale des écoles, personnels Territoriaux, élus locaux). Le sentiment d'abandon est très partagé dans la profession, chez les directeurs et directrices d'école qui sont particulièrement exposés et livrés à eux-mêmes mais aussi chez l'ensemble des enseignants et des AESH.

L'absence de réponses a parfois conduit à retarder l'ouverture d'écoles. Comment programmer et anticiper une rentrée sans savoir quels personnels seront finalement présents ? La DSDEN est encore à la veille de transmettre une circulaire relative aux autorisations d'absences des personnels que vous vous étiez engagé à transmettre dans le courrier du jeudi du 7 mai ! Pire, dans un certain nombre de situations, quand des informations ont finalement été données aux personnels, elles étaient trop souvent erronées ou contradictoires :

- ici, il était dit que la continuité pédagogique devait être menée de front avec le présentiel,
- là que les AESH pouvaient rester chez elles lorsqu'aucun élève en situation de handicap n'était présent à l'école alors que dans le même temps elles recevaient une information indiquant que, dès lors que l'élève suivi habituellement n'était pas présent, l'AESH pouvait rester à domicile ;
- ici, les AESH sont redirigées de service en service les conduisant parfois à adresser 5 mails pour avoir une réponse à leur demande,
- ou encore là, que les IEN ne devaient pas être destinataires des protocoles locaux avant de demander de les faire suivre...

Par de telles pratiques, vous portez une lourde responsabilité dans les difficultés rencontrées par les équipes et dans les nombreux reports de date d'ouverture d'écoles.

Une telle situation laissera des traces :

- **elle consomme la rupture entre les personnels et l'institution scolaire.** Les personnels ont préparé la rentrée avant de recevoir des consignes de leur hiérarchie, démonstration qu'ils ont pris l'habitude de faire sans... Les directeurs et directrices sont particulièrement éprouvés.e.s par cette sur-sollicitation et les responsabilités conférées hors de leur champ de compétences alors qu'il y a quelques temps des engagements devaient être pris pour améliorer leurs conditions de travail ...

- **elle dégrade les relations entre les équipes et les municipalités** : l'absence d'anticipation, de répartition des compétences et des charges entre les différents acteurs a conduit à de fortes tensions qui auraient pu être évitées par un cadrage clair, un accompagnement à la hauteur de l'enjeu et un contrôle institutionnel rassurant. En effet, comment peut-on concevoir qu'un « dossier piscine » ou une « classe de découverte », qui relèvent de nos compétences professionnelles fassent l'objet d'un contrôle et d'une validation institutionnelle à chaque étape et que les personnels soient livrés à eux-mêmes pour mettre en œuvre un protocole sanitaire pour lequel nous n'avons aucune compétence en 4 jours ouvrés ?
- **elle dégrade les relations avec les familles** qui ont de légitimes attentes de garanties sanitaires que l'école leur a toujours offertes. Aujourd'hui, cette urgence et cette impréparation ont entamé la confiance et au final retardera le retour des élèves ...
- **elle dégrade les collectifs de travail dans les écoles** par l'absence de réponse claire aux personnels sollicitant un travail en distanciel ou une autorisation spéciale d'absence,

Quant aux **AESH**, ils ont tout simplement été oubliés !!! Oubliés dans la distribution des masques... Oubliés dans l'information relative à la préparation de la rentrée... Oubliés dans la nécessité de fournir des équipements de protection individuels spécifiques compte tenu de la proximité induite par leur mission d'accompagnement. Vous avez même oublié que vous les aviez sous votre responsabilité en leur proposant de se rapprocher du pôle AESH87... Sans doute un copier-coller malheureux pour réparer dans l'urgence un oubli après l'alerte lancée par le SNUipp-FSU23 !!!

Ce CTSD a donc pour vocation à informer les représentants du personnel d'un document bien tardif déjà diffusé à la profession comme dernier symbole de l'impréparation généralisée de cette rentrée. Pourtant, le SNUipp-FSU23 vous a sollicité à plusieurs reprises, en CHSCTD, en CDEN, par courriers répétés pour que cette rentrée soit anticipée. Le SNUipp-FSU23 a porté des propositions pour que les collègues ne se retrouvent pas dans cette situation. En vain, vous ne répondez pas plus aux agents qu'à leurs représentants. Nous espérons vivement que ces pratiques n'aient pas de conséquences sanitaires graves.

Pourtant, aujourd'hui encore, nous avons de nombreuses questions auxquelles votre protocole de reprise ne répond pas : les questions relatives aux masques (nombre, qualité, réapprovisionnement, ...) , au brassage des élèves pendant le péri-scolaire, à la place du conseil d'école, aux élèves prioritaires, aux changements d'horaires des écoles, aux personnels itinérants ... Gageons que maintenant que des élèves et enseignants ont commencé à retrouver le chemin de l'école, vous saurez apporter enfin des réponses à ces questions...

Guéret, le 15 mai 2020

**SNUipp - FSU**